



OFFICE DE L'ELEVAGE

Sous-Direction de l'Élevage et de ses Productions
Division Orientation de l'Élevage

Adresse :

12 rue Henri Rol-Tanguy

TSA 30003

93555 Montreuil s/ Bois cedex

Tel : 01 73 30 31 22

Fax : 01 73 30 30 58

DECISION DU DIRECTEUR DE L'OFFICE DE L'ELEVAGE

**RELATIVE A UN DISPOSITIF D'AIDE D'URGENCE AU MAINTIEN DES ANIMAUX DANS LES
EXPLOITATIONS – JUILLET 2008 A FIN OCTOBRE 2008, EN LIEN AVEC LA FCO**

NUMERO : CDS-R&E/2008-11/16

DATE : 18 NOVEMBRE 2008

Bases réglementaires :

- articles R. 621-14 et R. 621-21 du code rural,
- avis du Conseil de Direction Spécialisé filières Ruminants et Equidés du 18 novembre 2008.

Article unique :

En application de la circulaire du ministère de l'Agriculture et de la Pêche n° DGAAT/SDPM/C2008-3023 du 30 Octobre 2008, l'Office de l'Élevage octroie une aide d'urgence au maintien des animaux en supplément dans les exploitations – juillet 2008 à fin Octobre 2008.

Pour information :

Un premier montant de **9.300.000 euros** est mobilisé, à ce stade, pour permettre notamment le versement de l'acompte à 33 % du montant de l'aide demandée par les éleveurs, sur la base de la déclaration sur l'honneur de l'éleveur concernant le nombre d'animaux stockés en surnuméraire et la période de stockage.

Fait à Montreuil sous Bois le,

20 NOV. 2008

Le Directeur de l'Office de l'Élevage

Fabien BOVA